

Versailles, le 15 novembre 2022

Le Département pérennise son partenariat avec 3 communes yvelinoises pour la mise en œuvre de grands projets de rénovation urbaine

Le Département des Yvelines fait de la rénovation urbaine une priorité d'intervention. Pour preuve, l'institution soutient, à ce jour, 11 projets de rénovation urbaine pour près de 382 M€. Parmi ces projets, 3 d'entre eux (le QPV* Beauregard à Poissy, le QPV des Petits Prés à Élancourt et le QVA** de la Fontaine Saint-Martin à Saint-Cyr-l'École), ne bénéficient d'aucun soutien de l'Etat et s'appuient principalement sur le concours du Département pour assurer leur concrétisation. Ces projets nécessitent aujourd'hui l'élaboration de protocoles de gouvernance. L'objectif de l'opération : pérenniser le partenariat installé pour l'élaboration des projets, veiller à leur bonne mise œuvre mais aussi tenir compte de la complexité des travaux à mener et de la multiplicité des acteurs.

La particularité de l'intervention du Département dans l'élaboration de projets de rénovation urbaine réside non seulement dans l'importance des financements alloués mais aussi dans le choix que l'institution a fait de s'adresser à une géographie élargie de quartiers par rapport à celle de l'État.

Aussi, sur les 11 projets déjà soutenus par le Département des Yvelines, 4 ne bénéficient pas du soutien de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) et n'ont pu se concrétiser que grâce à l'investissement du Département (75,2 M€ dont 65,5 M€ de subventions Prior'Yvelines, 6,1 M€ de subventions Plan d'Amorce et 3,6 M€ de maîtrise d'ouvrage directe).

Compte tenu de la complexité des opérations pour 3 d'entre eux, le Département a proposé aux partenaires d'établir des protocoles de gouvernance afin, notamment, de poursuivre le partenariat existant pour l'élaboration des projets et veiller à leur bonne mise œuvre dans le respect des objectifs fixés collectivement. Les projets concernés sont :

- le QPV Beauregard à Poissy : 21,8 M€ au titre du Prior' soit 38% du coût du PRU***,
- le QPV des Petits Prés à Élancourt : 22,9 M€ au titre du Prior' soit 45% du coût du PRU ;
- le QVA de la Fontaine Saint-Martin à Saint-Cyr-l'Ecole : 13,9 M€ au titre du Prior' soit 20% du coût du PRU.

Ces protocoles forment, avec les conventions Prior'Yvelines afférentes, un ensemble contractuel indivisible. Au total, sur ces 3 projets, le soutien départemental permet de maintenir les opérations suivantes :

- 14 opérations d'habitat (1 631 logements locatifs sociaux réhabilités, 2 199 logements locatifs sociaux résidentialisés, 425 logements neufs créés, 118 logements locatifs sociaux démolis pour permettre le désenclavement),
- 5 opérations d'équipements publics (1 pôle éducatif multifonctionnel démol/reconstruit, 1 centre social réhabilité, 1 maison médicale créée, 1 centre commercial restructuré),
- 6 opérations d'espaces publics (amélioration des espaces publics et création de voiries).

*QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

**QVA : Quartier de veille active

***PRU : Projet de rénovation urbaine

-  yvelines.fr
-  Yvelines.78
-  Les_Yvelines
-  Conseil Départemental des Yvelines
-  départementyvelines

